

Séance du 29 novembre 2023

Délibération n°2023-185

L'an deux mil vingt-trois, le 29 du mois de novembre à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle de réunion de la communauté de communes, sous la présidence de Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 16 novembre 2023.

Présent(s) : Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Sébastien DENIZOT, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Denis BONNEAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Madame Sylvie DUCLOITRE, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Christophe BAJARD, Madame Marie MILLERAT-DALDIN
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Monsieur Christophe BAJARD, Monsieur Thierry AUDOUIN à Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Marc SIGNORET à Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Sébastien MERY à Monsieur Didier REGRAIN

Absents excusés : Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Madame Amandine COFFIN, Madame Catherine NOYON

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Raymond AUCLAIR, Madame Anne RENAUD, Monsieur Romain POULET, Monsieur Alain BECQUART

Assistaient également à la réunion : Madame Véronique FOULQUIER, Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes Pour	22
Votes Contre	0
Abstentions	1
	M.MILLERAT-DALDIN

NOMENCLATURE ACTES

N° : 4.1 Thème : Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Objet : Création d'un poste de technicien

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la délibération n°2021-135 BIS du conseil communautaire relative à la mise à jour du régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel, en date du 26 octobre 2021 ;
- VU** la délibération n°2023-11 du conseil communautaire relative au tableau des effectifs, en date du 05 septembre 2023 ;

VU les statuts de la communauté de communes ;

Considérant que le besoin de remplacer le responsable de la voirie, des bâtiments et des chemins de randonnée ;

Considérant que le Comité Social Territorial compétent a été saisi ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : de modifier le tableau des emplois en créant un poste de technicien à temps non complet, 5 heures hebdomadaires par semaine.

Article 2 : de charger le Président de procéder à toutes les démarches permettant de pourvoir ce poste.

Article 3 : de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 012 du budget primitif 2024.

Article 4 : d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 29 novembre 2023,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président



Daniel RONDET